

**CIRCULAIRE 096-24**

Le 19 août 2024

**FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)  
LIMITES DE POSITIONS**

La Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal inc. (la « Bourse ») a mis à jour la foire aux questions (FAQ) sur les [limites de positions](#) suivant l'autocertification des modifications des règles de la Bourse relatives aux limites de positions applicables aux produits inscrits sur taux d'intérêt réglés en espèces (circulaire [084-24](#)).

Cette FAQ est accessible sur la page des [FAQs et lignes directrices](#) du site web de la Division.

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division:

- [info.mxr@tmx.com](mailto:info.mxr@tmx.com)
- 514 787-6530
- Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- Sans frais au Royaume-Uni et en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.